

# Infos communales Saint-Médard-en-Forez

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Vendredi 2 février 2024

#### Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY  
Céline BLONDEAU - Cédric BECKER - Marc BOUTEILLE - Claudine FARGIER - Michel FAURE  
Valentino GOFFART - Yves LAURANSON – Françoise MERLLIE – Cédric NICLOU

#### Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE  
Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Cédric BECKER

#### A l'ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal**
- **Création d'un Comité Consultatif à la place du CCAS**
- **Communauté de Communes de Forez-Est :**
  - **Approbation du nouveau pacte fiscal et financier**
  - **Révision libre des attributions de compensation**
  - **Prise en charge intercommunale des cotisations au SDIS**
- **Convention d'adhésion aux prestations Pôle prévention et santé au travail du CDG42**
- **Modification des statuts du SIEMLY (Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier)**
- **Acquisition maison paroissiale**
- **Demande de subvention DETR, pour la réalisation d'un pôle associatif et technique**
- **Vente de bois**
- **Questions diverses**

N'oubliez pas de  
regarder l'....

Agenda!

Communal en Page 2.

Informations  
importantes du CME  
en page 6

### Dimanche 25 février 2024 - matinée

- Saucisson chaud – Patates, manifestation organisée par les jeunes du village, Les Saint-Fêtards

### Vendredi 8 mars 2024 à 18 heures en mairie

- Conférence compostage

### Samedi 9 mars 2024 à 8 heures et à 9 heures

- Nettoyage de la nature : deux départs, 8h avec les chasseurs et 9h avec enfants, parents...

### Jeudi 14 mars 2024 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie à 13h

### Dimanche 17 mars 2024 à partir de 8 heures

- Soupe aux choux organisée par le Comité des Fêtes

### Jeudi 28 mars 2024 à 19 heures

- Conseil Municipal

### Dimanche 7 avril 2024

- Fête de printemps organisée par le Comité d'Animation au cœur du village

### Jeudi 11 avril 2024 à 13h30

- Marche pour tous – Rendez-vous sur le parvis de la mairie à 13h

### Samedi 27 avril 2024

- Soirée Basket

### Mardi 30 avril 2024 à 13h30

- Les jeunes chantent le Mai



## Création d'un comité consultatif à la place du CCAS

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle la délibération du 18 décembre 2023 concernant la dissolution du CCAS. Il a été convenu de maintenir le même effectif et de créer à la place un Comité Consultatif. Pour rappel, ce Comité aura les mêmes compétences que le CCAS, c'est-à-dire qu'il pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet communal intéressant la vie des administrés (enfants, familles, personnes âgées et retraitées), et tout demande d'aide sociale émanant d'administrés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **d'instituer un comité consultatif pour la durée du présent mandat**
- **de fixer sa composition à 10 membres avec M. le Maire, Sébastien DESHAYES, président et avec**
  - Mme Valérie DA FONTE
  - Mme Claudine FARGIER qui remplace Mme Valérie AUBRY
  - Mme Françoise MERLLIE
  - Mme Céline BLONDEAU
  - M. Yves LAURANSON
  - Mme Christiane GRANJON
  - Mme Muriel ESCOT
  - Mme Marie-Anick NICLOU
  - M. Daniel BRUSQ
  - Mme Marie-Pierre PUPIER
- **D'attribuer un budget annuel de 7 000 euros pour son fonctionnement. Cette somme sera inscrite au budget primitif de la commune et sera référencée par le service Comité Consultatif.**

## Communauté de Communes de Forez-Est

### **Approbation du nouveau pacte fiscal et financier**

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, précise que les règles de reversement de la fiscalité perçue par la CCFE en direction de ses communes membres, sont régies par un pacte fiscal et financier et dont l'objet principal était d'harmoniser dans un régime commun d'attribution de compensation les différentes pratiques adoptées par les anciens EPCI.

La communauté a souhaité revoir à partir du printemps 2023, les conditions de ces reversements, afin de corriger certaines disparités et a sollicité dans ce but, l'aide du bureau d'études Actipublic. De nouveaux outils et clefs de redistribution susceptibles d'être institués ont été identifiés pour réduire et atténuer les écarts dans les limites prévues par la loi mais aussi dans le souci de préserver les moyens financiers des différentes collectivités concernées.

Dans ce but, le nouveau pacte se base sur le taux de conservation des recettes fiscales des communes pour corriger à la hausse les montants des attributions de compensation alloués à certaines d'entre elles. Il envisage également de nouveaux transferts de compétences à la charge de la communauté mais aussi des pistes visant à accroître les ressources de celle-ci et des communes membres.

Il prévoit enfin l'instauration d'un nouveau mécanisme de solidarité en direction des plus petites communes, venant en substitution de l'actuelle prise en charge du FPIC par la communauté. (FPIC : Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Nouveau pacte Fiscal et Financier.**

## Révision libre des attributions de compensation

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, informe son conseil que le montant révisé de l'attribution de compensation de la commune est fixé à 60 585 euros.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce montant.**

## Prise en charge intercommunale des cotisations au SDIS

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, précise que le nouveau pacte fiscal et financier prévoit un transfert à la CCFE de la prise en charge des contributions au SDIS acquittées annuellement par les communes. Ces contributions des communes sont calculées chaque année par le service départemental d'incendie et de secours sur la base de la population et du potentiel fiscal des communes.

Le montant total des cotisations s'est élevé à 1 736 718 euros en 2023. La prise en charge de cette cotisation par la communauté de communes donnera lieu parallèlement à un recalcul annuel des attributions de compensation de chaque commune pour compenser la charge transférée à l'EPCI. Elle n'aura donc, par elle-même, aucune incidence ni positive, ni négative sur l'équilibre financier des collectivités.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts de la CCFE pour y intégrer, au titre des compétences facultatives, la prise en charge des cotisations des communes au Service Départemental d'Incendie et de Secours.**

## Convention d'adhésion aux prestations pôle prévention et santé au travail – CDG 42 (Centre De Gestion)

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, souligne que les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont des établissements publics départementaux au service des employeurs territoriaux. Ils apportent leurs ressources et expertise aux acteurs de la gestion des ressources humaines des collectivités locales. Et au-delà de l'exercice des missions obligatoires dévolues par la loi, les centres de gestion peuvent proposer des missions supplémentaires à caractère facultatif, donnant lieu à un financement par convention. C'est ainsi que le CDG 42, par l'intermédiaire de son « Pôle Prévention et Santé au travail » a décidé de proposer un service de médecine du travail et un service de préventions des risques professionnels. La convention est présentée aux élus.

**Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à la convention Pôle Prévention et Santé au Travail en retenant l'option 1, à savoir médecine du travail.**

## Approbation des modifications à apporter aux statuts du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, soumet au Conseil Municipal la délibération du 17 novembre 2023 prise par le Comité du Syndicat en question, acceptant les modifications à apporter aux statuts du Syndicat. Les différentes modifications sont exposées. A noter, il y a 34 communes concernées dans le Rhône sans oublier la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien et Vienne Condrieu Agglo et 24 communes dans la Loire avec en plus Saint-Etienne Métropole. Le siège du Syndicat est situé au 315 rue des Frênes à Pomeys. Le Comité comporte deux délégués titulaires et un délégué suppléant par commune.

**Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'approuver la modification des statuts du Syndicat conformément à la délibération du Comité du 17 novembre 2023.**

## ACQUISITION MAISON PAROISSIALE

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle à son conseil le souhait du Diocèse de vendre le bâtiment dénommé Maison Paroissiale, situé rue de Bellevue, immeuble cadastré parcelles B 1730 et B 1732, d'une superficie de 235 m<sup>2</sup> et 225 m<sup>2</sup>. Suite à l'entretien qu'il a eu avec M. Gérard VILLE, responsable de la paroisse, en mairie le 19 décembre, un accord a été conclu pour céder la maison paroissiale à la commune de Saint-Médard-en-Forez au prix de 120 000 euros.

A noter : le rôle des élus est de sauvegarder, restaurer et entretenir le patrimoine de la commune, de le mettre en valeur, l'animer et le promouvoir auprès des villageois et des visiteurs pour participer au développement du territoire. De plus, la commune est en recherche de locaux afin de pouvoir accueillir éventuellement une maison des

assistantes maternelles ou crèche, micro-crèche, la future bibliothèque, associations de la commune...

**Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'acquérir la maison paroissiale au prix de 120 000 euros pour une superficie totale de 460 m<sup>2</sup>.**



## Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour la construction d'un pôle technique et associatif

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, rappelle la nécessité de construire un centre technique municipal sans oublier le besoin pour nos associations de se réunir, de stocker du matériel. Il est rappelé que le pôle technique et associatif serait construit sur la parcelle B1788 située à Sagnelonge. Il est précisé que la commune peut prétendre au soutien des services de l'Etat et percevoir une subvention au titre de la DETR 2024 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). A noter : la commune est propriétaire de la parcelle depuis 2023 pour la somme de 35 000 euros.

**Après cet exposé, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024.**

## VENTE DE BOIS

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES**, expose que la commune possède des bois et que dans un but de les entretenir, une coupe est faite régulièrement. En effet, M. Damien ESCOT, responsable des services techniques, avait dressé sur 6 ans, un plan de gestion différenciée des bois communaux. En mai 2022, la commune avait vendu le bois coupé par les agents à la SAS LORNAGE FORET AGRICULTURE SERVICES. Cette année, le Conseil Municipal a décidé de faire de même, de vendre à la même société.

Bois de chauffage : 37 euros le stère, pins sciage : 33 euros le m<sup>3</sup> et pins énergie pour broyer : 15 euros le stère.

**Après cet exposé, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité pour la vente de bois.**

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Cérémonie des vœux du Maire – Un grand merci à tous

#### Encore une belle cérémonie des vœux du Maire...

Un grand merci à toutes les personnes présentes, au CME, Conseil Municipal des Enfants.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont préparé le vin d'honneur :

- Daniel BRUSQ et son équipe
- Les membres du CCAS
- Les membres du Conseil Municipal
- Les agents

Et une attention particulière à Marie-Anick et Serge NICLOU, Muriel et Jean-François ESCOT, Claudine et Jean-Robert CHOLLET, qui sont toujours là pour rendre service, sans oublier Claire TISSEUR pour toute la décoration.



### Nouveaux horaires pour l'épicerie

Du mardi au vendredi : 8-13 heures / 16-19h30

Samedi : 8-13h30 / 16-19h30

Dimanche : 8-13h

Fermeture les lundis et dimanches après-midi

### CME : « Donner un nom à l'école »

Bonjour à toutes et à tous,

Pour notre premier projet, nous avons décidé de donner un nom à l'école du village. C'était une idée de campagne d'un candidat.

Nous aimerions que vous nous donniez des idées, des propositions car il est important pour nous de partager ce projet avec l'ensemble des habitants.

#### Comment faire ?

Il suffit de donner vos idées soit :

- ✚ Par mail à : [accueil@saintmedardenforez.fr](mailto:accueil@saintmedardenforez.fr)
- ✚ Dans la boîte aux lettres de la mairie
- ✚ Et pour les enfants, possibilité de donner votre suggestion dans la boîte à idées du CME

#### Vous avez jusqu'au 10 mars pour le faire.

Lors d'une prochaine réunion mensuelle du CME, nous voterons pour valider notre idée préférée.

**Nous comptons sur vous !**

**Merci pour votre participation.**

**L'équipe du CME.**



## Atelier âge-ilité

Deux millions de personnes âgées de plus de 60 ans chutent chaque année en France entraînant 9000 décès et des pertes d'autonomie principalement liées à la peur de rechuter.



- ✚ Les causes sont multiples (habitats dangereux, troubles de l'équilibre, abus d'alcool et de médicaments, pathologies de l'appareil locomoteur, troubles auditifs ou visuels, états dépressifs) et les solutions aussi (rééducation, appareils visuels et auditifs, amélioration de l'habitat, aide à domicile, surveillance médicale...).
- ✚ La prévention reste le moyen le plus efficace pour lutter contre ce fléau, c'est pourquoi l'association Kiné Prévention Auvergne Rhône-Alpes a développé un programme régional de prévention des chutes chez les personnes âgées intitulé « les Rendez-Vous Âge'ilité ».

Ce programme est constitué d'une conférence et d'ateliers :

- ✚ La conférence d'information et de sensibilisation est destinée aux personnes âgées mais également à leur famille, aux professionnels médico sociaux...
- ✚ Le programme est réservé à des petits groupes de seniors volontaires et motivés : il est constitué de 8 ateliers hebdomadaires qui ont pour but d'améliorer l'équilibre, de dédramatiser les chutes, d'automatiser le relevé du sol et de conseiller les participants en matière d'activité physique, d'hygiène de vie et d'aménagement de l'habitat.
- ✚ L'évaluation réalisée auprès des bénéficiaires des « Rendez-Vous Âge'ilité » a montré : une diminution de la fréquence et de la gravité des chutes, une amélioration des capacités d'équilibre et de relevés et la reprise d'activités physiques ou sociales.
- ✚ Ces ateliers sont organisés en partenariat avec les acteurs locaux (CLIC, CCAS, Etablissements et services d'accueil de personnes âgées, associations de retraités) et sont financés par la conférence des financeurs (ARS, CARSAT, RSI, MSA, CPAM, Agence nationale de l'habitat, mutualité française, AGIR ARRCO...)

Les « Rendez-Vous Âge'ilité » depuis 2017 ont été réalisés en Auvergne Rhône Alpes. Ces actions ont été animées par des kinésithérapeutes formés par KPAuRA.

Pour tout renseignement concernant « les Rendez-Vous Âge'ilité », visitez de notre site Internet <http://formationprevention.fr>

***Masseur kinésithérapeute depuis 20 ans à Chazelles-sur-Lyon, une habitante d'Avezieux peut vous proposer des actions de prévention avec ces ateliers Âge'ilité. Ces ateliers sont gratuits pour les participants.***

***Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie.***



LES RENDEZ-VOUS  
« ÂGE'ILITE »



## On dénombre encore de trop nombreux dépôts sauvages de déchets et d'ordures aux portes de nos villes, dans nos campagnes, nos fleuves et nos rivières.

L'opération « J'aime la Loire Propre » est la déclinaison de l'opération nationale « J'aime la Nature Propre » (JLNP\*) et a pour objectif de mobiliser un maximum de personnes sur des opérations participatives de nettoyage de la nature.

JLNP rassemble le réseau fédéral des chasseurs, des pêcheurs, de la protection des milieux aquatiques et des sports de pleine nature. Sans oublier les collectivités territoriales et les entreprises prêtes à s'engager pour la protection de l'environnement.

Que vous soyez un particulier, une entreprise, une collectivité ou tout simplement un amoureux de la nature, les Fédérations des chasseurs, de randonnée pédestre et des pêcheurs vous invitent à vous mobiliser le 16 mars 2024. La participation à cette action éco-citoyenne de nettoyage est basée sur le volontariat.

Dans le département, ce sera la 14ème édition de cette opération. Ce ne sont pas moins de 42 lieux de rendez-vous, 3 entreprises partenaires qui sont SUEZ, ENEDIS et le Crédit Agricole, un engagement fort des associations de pêcheurs, de chasse mais aussi de 28 mairies, de 3 communautés de communes.

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, cette action éco-citoyenne vise aussi à favoriser les échanges entre usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble. Pour le président de la FDC, Gérard AUBRET, : « Toutes les personnes sensibles à l'environnement ou encore aux questions relatives à la pollution doivent rejoindre les chasseurs pour participer à cette expérience utile et conviviale ».

**Pour tout comprendre, rendez-vous sur le site internet [www.jaimelanaturepropre.fr](http://www.jaimelanaturepropre.fr) qui détaille les lieux et les horaires de rendez-vous.**

*\*JLNP est un dispositif national qui réunit deux autres initiatives : « Fleuves et rivières propres » et « Hauts-de-France propres » portés par la Fondation pour la Protection des Habitats et la FRC Hauts-de-France, avec l'appui du Conseil Régional.*





**URGENCE**  
**114**



**Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7**

**Le 114, comment ça marche ?**

Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ? Contactez immédiatement Urgence 114. Le 114 génère votre alerte en lien direct avec le service d'urgence du département de l'appel.



**Un dispositif de conversation totale adapté et accessible**

Plusieurs moyens pour contacter Urgence 114 : via l'application, le site internet ou par SMS.



Les agents du 114 sont formés pour communiquer avec des personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes ou aphasiques.



Les outils pour communiquer avec le 114 s'adaptent à votre situation : en visio (oral, tchat ou LSF), avec l'appui d'images, à l'écrit (SMS).

**Préparer son 114 : répondre à l'urgence, c'est l'anticiper**

Où nous trouver ?



Remplir à l'avance votre profil sur l'application Urgence 114 et sur notre site internet, c'est gagner un temps précieux lors de l'appel aux secours.



Pour en savoir plus : [info.urgence114.fr](http://info.urgence114.fr)  
Service gratuit 24/24, 7/7



**Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7**



Nouveaux habitants ou besoin de mettre à jour vos données, n'oubliez pas la fiche de renseignements, venez la récupérer en Mairie :

**COMMUNE DE SAINT-MEDARD-EN-FOREZ**  
Gestion de la population  
Fiche de renseignements

CONJOINT 1	CONJOINT 2
Nom de naissance	Nom de naissance
Nom d'usage (marital)	Nom d'usage (marital)
Prénoms	Prénoms
Né(e) le / /	Né(e) le / /
À	À
<b>ADRESSE à SAINT-MEDARD-EN-FOREZ</b>	
N° voie	Voie
Tél	Liste rouge : <input type="checkbox"/> Portable
Adresse mail	@
Adresse mail	@
Vous êtes : Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire : <input type="checkbox"/>	
Si vous êtes en location, nom et prénom du propriétaire :	
Date d'arrivée à Saint-Médard-en-Forez : / /	
<b>ADRESSE RESIDENCE PRINCIPALE (Si résidence secondaire à Saint-Médard)</b>	
N° voie	Voie
Code Postal	Ville
<b>Personnes rattachées au FOYER (y compris les enfants)</b>	
Nom	Prénom
Né(e) le / /	À
Nom	Prénom
Né(e) le / /	À
Nom	Prénom
Né(e) le / /	À



**Prendre rdv pour un bilan initial physique et motivationnel**

**Tél : 04 77 595 695**

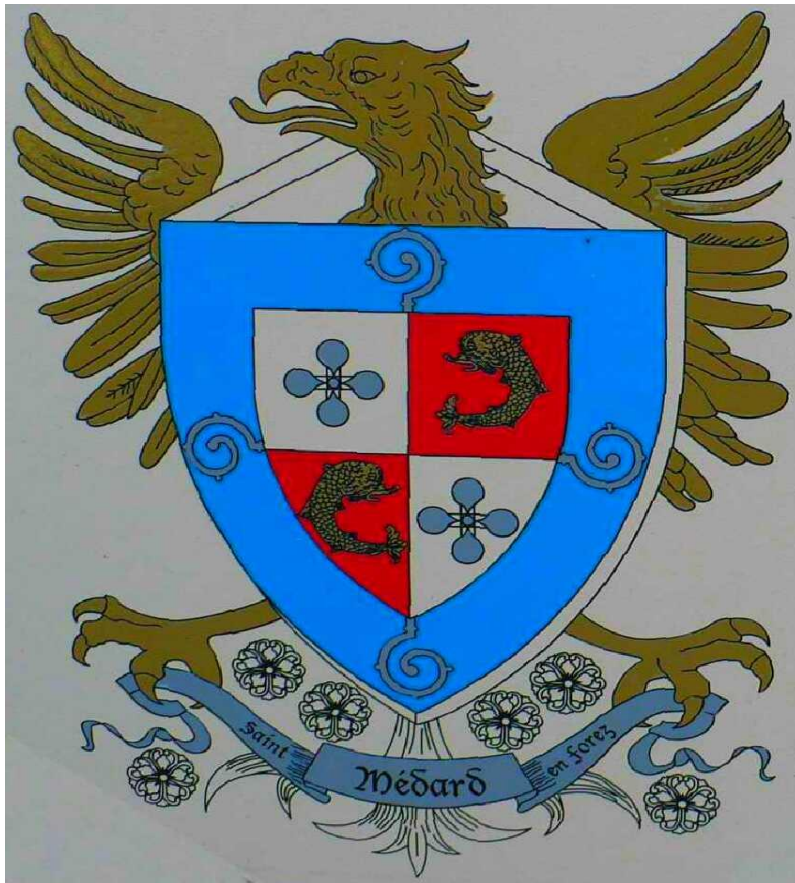
[WWW.CDOS42.FR](http://WWW.CDOS42.FR)

**« Votre santé est importante !**  
Vous êtes concernés par un problème de santé et vous souhaitez reprendre une activité physique adaptée en douceur, prenez contact gratuitement avec nous ! »



# Le petit écho de la Com'

## Les Armoiries de Saint-Médard



L'aigle évoque la légende de Saint-Médard (un aigle, envoyé de Dieu, a étendu ses ailes au-dessus de sa tête pour le protéger de la pluie, afin de rendre hommage à sa bonté et à sa charité).

La Croix Crossée symbolise le prieuré.

Les Croix gouttées, gouttes d'eau de pluie rendent hommage à l'Eglise et au légendaire patron de la commune Saint-Médard.

Les Dauphins, symboles du Forez.

Les Fleurs Héraldiques représentent l'importance du fleurissement célèbre dans cette commune.